



Préavis hébergement temporaire EHPAD

Par Ludo72

Bonjour,

Mon papa est actuellement en hébergement temporaire dans un EHPAD privé en attendant une place dans le public. Il est entré le 17 juin pour un contrat temporaire de 3 mois. Le public nous a appelé pour nous dire qu'une place se libérerait dès lundi. L'EHPAD privé nous demande de régler un mois de préavis alors qu'il n'y sera plus.

Je voulais donc savoir les lois concernant le préavis pour partir d'un hébergement temporaire avant la date de fin qui est prévue le 17 septembre.

Et qu'on t'il droit de nous facturer exactement svp.

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement,

Ludo

Par yapasdequoi

Bonjour,

La réponse est dans le contrat que votre père a signé lors de son entrée.